COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE
COMUNIDADE ECONOMICA DOS ESTADOS DA AFRICA CENTRAL

CEEAC *La Commission*

Département de la Promotion du Genre, du Développement Humain et Social

ECONOMIC COMMUNITY OF CENTRAL AFRICAN STATES
COMUNIDAD ECONOMICA DE LOS ESTADOS DEL AFRICA CENTRAL

ECCAS *The Commission*

Department of Gender Promotion, Human Capital and Social Development

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N° 06 /ASMI/ CEEAC/ DPGDHS/DRHMG/SMG/SPM/2026

Recrutement d'un (e) Consultant (e) Individuel (le) ou un Cabinet de Consultance pour la Réalisation d'une étude de faisabilité pour la mise en place d'un incubateur et d'un marcher électronique régionaux destinés aux femmes et aux jeunes entrepreneurs de l'espace CEEAC, et conception et animation d'une formation des formateurs sur l'entrepreneuriat et ses outils.

Référence de l'accord de financement :
Projet COYWA, N° 08/AUDA/HCID/COYWA/SUB-DEL/2025

1. L'entrepreneuriat des femmes et des jeunes constitue un levier essentiel de développement économique et de création d'emplois en Afrique centrale, mais demeure confronté à des contraintes liées notamment à l'accès au financement, aux compétences, aux marchés. Dans ce contexte, la CEEAC, avec l'appui technique et financier de l'AUDA-NEPAD, met en œuvre le projet COYWA (*Creating Opportunities for Youth and Women in Africa*), qui vise à renforcer les opportunités économiques des femmes et des jeunes. **La mise en place d'un incubateur et d'un marcher électronique (e-market) régionaux constituent des interventions stratégiques** pour améliorer l'accompagnement des entrepreneurs, favoriser leur accès aux marchés et renforcer les échanges commerciaux. À cet effet, une étude de faisabilité permettra de définir les modalités institutionnelles, opérationnelles et financières de cet incubateur et du marché électronique, tandis qu'une **formation des formateurs** contribuera au renforcement des capacités des acteurs chargés de l'accompagnement entrepreneurial. La CEEAC envisage ainsi de recruter un (e) Consultant (e) Individuel (le) ou un cabinet spécialisé pour conduire ces trois missions complémentaires.

2. Les services prévus au titre de cette consultance comprennent principalement : (i) Un diagnostic documenté de l'écosystème entrepreneurial de l'espace CEEAC avec une attention particulière portée aux besoins des femmes et des jeunes ; (ii) Une cartographie des principaux incubateurs, centres de formation, structures d'accompagnement, institutions financières et autres acteurs pertinents, ainsi que les e-markets clés de l'espace de la CEEAC; (iii) Une étude de faisabilité complète permettant à la CEEAC, avec l'accompagnement de L'AUDA-NEPAD, de prendre une décision éclairée sur la création de l'incubateur régional et la mise en place d'un e-market régional; (iv) Un modèle opérationnel et économique de l'incubateur et du e-market , comprenant les modalités de gouvernance, les services, les ressources humaines, les partenariats et les mécanismes de financement ; (v) Un résumé de plan d'affaires et une feuille de route pour la mise en place et l'opérationnalisation de l'incubateur et du e-market régionaux ; (vi) Un programme de formation des formateurs, accompagné de modules et d'outils pédagogiques

pratiques ; (vii) Une session de formation des formateurs au bénéfice d'acteurs sélectionnés de l'écosystème entrepreneurial ; (viii) Un rapport final consolidé présentant les résultats de l'étude de faisabilité, les activités de formation réalisées, les recommandations et les prochaines étapes.

3. La commission de la CEEAC, invite les Consultants Individuels et Cabinets spécialisés, à manifester leur intérêt en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les intéressés doivent produire les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications et expériences confirmées pour les prestations en soumettant en un document PDF unique : ***(i) Lettre de motivation d'une page adressée au Président de la Commission de la CEEAC, (ii) Curriculum vitae du consultant Principal de 4 pages maximum et incluant les références d'expertise, (iii) Résumé de note méthodologique de 4 pages, (iv) Tableau de proposition financière d'une page.***

4. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes aux procédures de passation des marchés pour les opérations financées par AUDA-NEPAD et celles de la CEEAC. Il est à noter que l'intérêt manifesté par un Consultant/Cabinet n'implique aucune obligation de la part de la CEEAC de l'inclure sur une liste restreinte.

5. Critères d'évaluation et système de points utilisés pour l'évaluation : les candidatures reçues seront évaluées et classifiées sur la base des critères suivants :

Niveau d'études du consultant principal 20% Nombre d'années d'expérience du consultant/cabinet dans la réalisation d'étude de 40% faisabilité, de formation, et en développement de l'entreprenariat des femmes et jeunes

Qualité de la note méthodologique soumise par le Consultant/cabinet 40%

La note minimale requise pour être éligible est de 75 points sur 100

6. Qualifications et Expériences minimales requises. *A. Pour le cabinet de consultance, il devra :*

- Être une structure légalement constituée, justifiant d'une expérience générale **d'au moins cinq (5) ans** dans les domaines du conseil, du développement économique, de l'entrepreneuriat, de l'incubation d'entreprises ou de la formation professionnelle ;
- Avoir réalisé au moins trois (3) études de faisabilité, études économiques, institutionnelles ou organisationnelles dans des domaines similaires ;
- Justifier d'au moins deux (2) expériences dans la création, la structuration, la gestion ou l'accompagnement d'incubateurs, d'accélérateurs ou de structures d'appui à l'entrepreneuriat ;
- Justifier d'une expérience dans la réalisation de missions régionale ou multisectorielle.

B. Le (a) Consultant (e) candidat (e) devra :

- Être titulaire d'un Diplôme de Master en développement des entreprises, ou en management et administration des affaires, ou en économie, ou tout autre discipline connexe ;
- Le consultant devra justifier d'au moins **10 années d'expérience professionnelle pertinente**, notamment dans les domaines de l'entrepreneuriat, du développement des PME, de l'accompagnement des entreprises, de l'innovation ou du développement économique ;
- Justifier d'au moins trois (3) références pertinentes dans la réalisation d'étude de faisabilité ;
- Faire la preuve de maîtrise parfaite d'une des langues de la communauté (Français, Anglais, Espagnol, Portugais), tant à l'écrit qu'à l'oral.

7. La durée de la mission du/de la consultant (e) ne saurait être supérieure à Trois (03) mois.

8. Les expressions d'intérêt, à soumettre en langue française en un document PDF unique, doivent être envoyées uniquement par messagerie électronique à l'adresse recrutements@ceeac-eccas.org avec copie mathurin.mbaihingabe@ceeac-eccas.org ; patrice.nna@ceeac-eccas.org.

au plus tard le **27 Novembre 2026 à 23h59mn**, heure de Libreville en Afrique centrale (GMT+1) et avoir en objet :

« *Avis à Manifestation d'Intérêt N° 06. /ASMI/CEEAC/DPGDHS/DRHMG/SMG/SPM/2026 : Recrutement de consultance en Développement de l'entreprenariat_ Projet COYWA».*

9. Seuls les candidats retenus seront contactés pour la suite du processus.

Nelly BANAKEN

Commissaire du Département de la Promotion du Genre, du Développement Humain et Social